



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE d'USSAC

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Dont pouvoir(s) : 10

Date de la convocation : 28/05/2026

Date de publicité de la convocation :

28/05/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-045

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin, à 14h40**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Hélène STEPHANO, M. Francis TEYSSANDIER, M. Thierry COUTURIER, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT.

Étaient absents excusés : Mme Corinne BOUSQUET, Mme Brigitte LONGY, M. Michel ROUHAUD, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, M. Pierre-Clément BRUNET, Mme

Annabelle DHONDT, M. Philippe BATISTA.

Était absent : M. Vincent DUROT.

Procurations : Mme Corinne BOUSQUET en faveur de M. Jacques LACOMBE, Mme Brigitte LONGY en faveur de M. Alain GENESTE, M. Michel ROUHAUD en faveur de Mme Hélène STEPHANO, Mme Valérie PLANADE en faveur de M. Philippe CUYNET, Mme Karine NICOLAU-OLIVER en faveur de M. Francis TEYSSANDIER, Mme Aurélie VAUZOU en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Julien ROBIN en faveur de Mme Laurence RAFFAILLAC, M. Pierre-Clément BRUNET en faveur de Mme Monique MAS, Mme Annabelle DHONDT en faveur de M. Thierry COUTURIER, M. Philippe BATISTA en faveur de M. Jean-Philippe BOSSELUT.

Mme Cindy REYNIER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**OBJET : participation aux frais de séjour d'une classe de découvertes organisée par l'ODCV 19**

La candidature des classes de Mesdames Laudy (CE1/CE2) et Escure (CE1), enseignantes à l'école élémentaire d'Ussac, a été retenue pour un séjour pédagogique d'une durée de trois jours, intitulé « les P'tits dégourdis », organisé du 09 au 11 mars 2026 à l'espace 1000 sources de Bugeat (Corrèze) par l'association ODCV 19 (Œuvre Départementale des Centres de Vacances de la Corrèze).

Le coût du séjour s'élève à 13 008 € TTC. Son financement est prévu sur la base des contributions suivantes :

- Département de la Corrèze : 2 544,00 €
- Familles : 3 840,00 €
- Association des parents d'élèves : 600,00 €
- Commune d'Ussac : 5 102,40 €, correspondant à 30% du coût du séjour par élève (fixé à 271,00 € auxquels s'ajoute une participation exceptionnelle, sollicitée pour un montant de 1 200 €.

Le solde restant est pris en charge par la coopérative scolaire.



Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation financière de la commune, sollicitée à hauteur de 5 102,40 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le montant de la participation financière de la commune au coût de ce séjour, soit 5 102,40 € ;
- précise que cette contribution sera directement versée à l'ODCV 19.

VOTANTS : 26  
POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-045

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 08/06/2026



Pour extrait certifié conforme,  
le maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P' followed by a long horizontal stroke.

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Participation aux frais de séjour d'une classe de découvertes organisée par l'ODCV 19

Date de transmission de l'acte : 05/06/2026

Date de réception de l'accusé de  
réception : 05/06/2026

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026045 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260605-MA-DEL-2026045-DE

Date de décision : 05/06/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers





Publié le : 08/06/2026 11:42 (Europe/Paris)

Par : Maxence M.

[https://www.ussac.fr/documents\\_administratifs/65341](https://www.ussac.fr/documents_administratifs/65341)